

**Arrêté du 12 janvier 2022 portant nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal de proximité de Saint-Girons
NOR : JUSB2201268A**

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°2019-798 du 26 juillet 2019 relatif aux régies de recettes et d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 9 décembre 2019 modifiant l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des secrétariats greffes des juridictions civiles et pénales ;

Vu la décision du directeur de greffe du tribunal judiciaire de Foix, en date du 13 décembre 2021, portant délégation au tribunal de proximité de Saint-Girons ;

ARRÊTE

Article 1

Madame Céline ROUSSELET, greffière au tribunal judiciaire de Foix, déléguée au tribunal de proximité de Saint-Girons, par décision du directeur de greffe en date du 13 décembre 2021, est nommée, à compter du 1^{er} janvier 2022 jusqu'au 30 avril 2022, régisseuse titulaire audit tribunal.

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de Toulouse, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait le 12 janvier 2022,

Le garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation,
P/le sous-directeur des ressources humaines des greffes
P/La cheffe du bureau des carrières et de la mobilité
professionnelle,
L'adjointe à la cheffe du bureau des carrières et de la
mobilité professionnelle



Sandrine DE VILLELE